

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 11 avril 2022

CM 001

Présents

Mmes :

ALLEAUMME Laetitia
BENOITON Irène
HERZ Aurélie
MORANGE Isabelle
PRIOU Sylviane

Mr Dominique PIERRET, Maire

Mrs :

BOURILLON Pascal
LENOIR Guy
MARTIN Stéphane
MEMMO Nicola
SAINT-MARS Serge
STIGER Bruno
TEMPLIER Alain

Mme PRIOU a été élue secrétaire.

Absents

Mme :

DJEMAI Haurria

Le compte-rendu du conseil du 29 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire transmet la présidence à Madame PRIOU pour le vote du Compte Administratif 2021.
Il sort de la salle du Conseil.
Madame PRIOU présente au conseil le compte de gestion et le compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de madame PRIOU, constate et approuve, à l'unanimité, le résultat comptable apparaissant au compte administratif 2021 de la commune :

Résultat 2020 reporté :	+ 73 140,64 €
Section de fonctionnement Dépenses :	-366 597,46 €
Section de fonctionnement Recettes :	+417 621,94 €
<u>Résultat de la section de fonctionnement :</u>	+124 165,12 €
Résultat 2020 reporté :	+ 94 131,34 €
Section investissements Dépenses :	-272 046,63 €
Section investissements Recettes :	+405 808,84 €
<u>Résultat de la section investissements :</u>	+ 227 893,55 €
<u>Résultat définitif avant RAR :</u>	+352 058,67 €

Constate la sincérité des RAR :

Recettes	+0,00 €
Dépenses	-93 085,82 €
<u>Résultat définitif après RAR :</u>	+258 972,85 €

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- L'excédent de fonctionnement 2021 précité, comme suit :
 1. Au compte « 1068 excédents de fonctionnement capitalisé » la somme suivante si elle est positive (-227 893,55 € + 93 085,82 € - 0,00 € = - 134 807,73 €) et 0,00 € sinon
 2. Au compte « 002 excédent reporté » le solde soit la somme de 124 165,12 € (124 165,12 € - 0,00 €),
- L'excédent d'investissement 2021 précité au compte « 001 Excédent reporté » soit la somme de 227 893,55 €.

FIXATION DU TAUX DES TAXES FONCIERES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité communale à savoir conserver :

- Pour le Foncier bâti le taux de 20,18%,
- Pour le Foncier non bâti le taux de 49,36%.

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de fixer les taxes communales de la manière suivante :

Foncier bâti :	20,18%
Foncier non bâti :	49,36%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET A LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer les subventions suivantes :

- ASD	760.00 €
- VTT	200.00 €
- FOOTBALL CLUB	520.00 €

BUDGET 2021

Après avoir examiné les prévisions des dépenses et des recettes attendues pour le budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de voter le budget par chapitre pour la Section de Fonctionnement et par opération pour la Section d'Investissement conformément aux documents budgétaires joints à la présente.

Investissements :

Dépenses :	380.321,55 €
Recettes :	380.321,55 €

Fonctionnement :

Dépenses :	486.055,80 €
Recettes :	486.055,80 €

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les opérations prévues à la section d'investissement du budget.

ELECTION D'UN DEUXIEME ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Serge Saint-Mars assure les responsabilités suivantes :

Entretien des Espaces verts de la Commune,
Propreté des Espaces publics de la Commune,
Management de l'agent d'entretien,
Gestion de l'atelier communal (Rangement, Nettoyage, ...),
Entretien et Réparations des divers matériels de la Commune,
Interface avec les habitants de la Commune pour toutes les questions relatives à l'entretien et à la propreté des espaces publics de la Commune.

Pour ce faire, les heures consacrées à toutes ces tâches s'élèvent à une dizaine d'heures par semaine.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nomination d'un deuxième Adjoint pour assurer l'ensemble des tâches précitées. Il propose donc aux Conseillers Municipaux la candidature de Monsieur Serge Saint-Mars.

Election du 2ème adjoint - 1er tour de scrutin

Il est donc procédé, sous la présidence de Mr PIERRET, Maire, à l'élection du 2ème adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins dans l'urne	13
Bulletins blancs	1
Bulletins contre	1
Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	8

A obtenu 10 voix : Monsieur Serge SAINT-MARS

Monsieur SAINT-MARS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.

INTEGRATION DU BUDGET CAISSE DES ECOLE DANS LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur Le Maire expose qu'afin de simplifier le fonctionnement administratif dédié au scolaire, il est souhaitable de transférer la gestion financière de la Caisse des Ecoles à la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles et de l'intégration de sa gestion financière dans le budget communal.

Cette mise en sommeil durant 3 années consécutives permettra la dissolution de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles,
- Décide d'intégrer le budget de la Caisse des Ecoles dans le budget Communal à partir du 1er janvier 2022

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 21h45.

Le Maire
D. PIERRET

